

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 3<sup>e</sup>/68-07  
Séance du 29 JUIN 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## Desserte routière du Bioscope et de l'écomusée d'Alsace

### Réalisation de fouilles d'archéologie préventive

#### Avenant n° 1 à la convention n° 125-2006 du 3 janvier 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à signer et à exécuter avec l'INRAP l'avenant n° 1 à la convention n° 125-2006 du 3 janvier 2007 qui précise les dates de début et de fin des travaux de fouilles d'archéologie préventive sur le desserte routière du Bioscope et de l'écomusée d'Alsace du 4 juin 2007 au 28 septembre 2007.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions